

# 1. Le Congrès de Vienne

## Repères chronologiques

6 avril 1814	Abdication de Napoléon I <sup>er</sup>
30 mai 1814	Traité de Paris
1 <sup>er</sup> novembre 1814	Ouverture du Congrès de Vienne
3 janvier 1815	Alliance secrète tripartite entre la France, l'Angleterre et l'Autriche
9 juin 1815	Acte final du Congrès de Vienne
26 septembre 1815	Traité de la Sainte-Alliance
20 novembre 1815	Second traité de Paris

Au lendemain de la défaite de Napoléon, au printemps 1814, les puissances victorieuses entendent reconstruire l'Europe et redessiner ses frontières. La Révolution française et l'Empire ayant été porteurs de bouleversements irréversibles, telle la disparition du Saint-Empire romain germanique, il est impossible de revenir au *statu quo ante*. Les vainqueurs entendent toutefois rompre avec l'ordre établi par la Révolution et, partout où cela est possible, restaurer les dynasties légitimes. Le Congrès qui se réunit à Vienne, à partir de septembre 1814, rassemble pour la première fois la totalité des États d'Europe, soit plus de deux cents délégations, à l'exception de l'Empire ottoman. Il n'y a cependant aucune réunion plénière et tout se discute entre les quatre grandes puissances : l'Autriche, représentée par Klemens von Metternich, la Russie, représentée par le tsar en personne assisté du vice-chancelier Charles Robert de Nesselrode, l'Angleterre, représentée par Lord Castlereagh puis par le duc de Wellington, et la France. En effet, bien que vaincue, et ramenée à ses frontières de 1792 par le traité de Paris, cette dernière est représentée à Vienne en la personne de Charles Maurice de Talleyrand, ministre des Affaires étrangères de Louis XVIII. Talleyrand, dont le rôle lors du congrès est âprement discuté par les historiens, obtient en janvier 1815 de Castlereagh et Metternich une alliance secrète contre la Russie et la Prusse. Le congrès dure neuf mois, de novembre 1814 jusqu'à juin 1815 : les bals, les réceptions, les fêtes, qui entrecourent les palabres, lui donnent l'image d'un Ancien Régime triomphant : on danse à Vienne au moins autant qu'on y intrigue, et la fête n'est guère perturbée par l'épisode des « Cent-Jours ».

L'Europe dessinée à l'issue du congrès obéit à un double principe d'équilibre des puissances, voulu en particulier par Metternich, et de restauration des dynasties légitimes. Ce que l'on appelle l'acte final du congrès de Vienne n'est en fait que la réunion d'un ensemble de traités, essentiellement territoriaux, bilatéraux ou multilatéraux, conclus entre les participants et, comble de l'ironie, tous rédigés intégralement en français. Les petites puissances ayant été tenues à l'écart des principales négociations, les grandes nations sont les principales bénéficiaires du congrès. L'Angleterre, qui avait obtenu

Trinité et Tobago, Sainte-Lucie et l'île de France (île Maurice) à la faveur du traité de Paris, n'attendait guère d'avantages territoriaux supplémentaires et se préoccupait de ses avantages commerciaux et coloniaux. Elle obtient ainsi Ceylan, Le Cap, l'îlot d'Héligoland, Malte, les îles Ioniennes. Ces places fortes stratégiques occupées lors de la guerre contre la France, lui permettent de renforcer durablement sa maîtrise des mers. Elle obtient également, en vue d'empêcher toute entreprise française vers la côte flamande, la constitution d'un royaume des Pays-Bas, annexant la Belgique à la Hollande, confié à la famille d'Orange. L'Autriche, puissance conservatrice, renonce aux Pays-Bas, mais voit s'affirmer sa vocation méridionale, reprenant à la Bavière le Tyrol et Salzbourg, recevant les provinces illyriennes et la plus grande partie de l'Italie du Nord, qui forme le royaume de Lombardie-Vénétie, dont l'empereur d'Autriche est proclamé roi. Son influence dans la péninsule italienne est garantie par l'accession de l'archiduc Ferdinand au Grand-duché de Toscane et de Marie-Louise d'Autriche, ancienne impératrice des Français, au duché de Parme. L'empereur d'Autriche obtient également de présider la Confédération germanique, bâtie sur les décombres de la Confédération du Rhin, et qui regroupe alors trente-huit États. Le tsar de Russie, qui se considère comme le principal artisan de la chute de Napoléon, aimerait prendre la tête d'une fédération des États européens. Il s'intéresse également au sort de l'Empire ottoman, en vue d'affirmer le protectorat de la Russie sur les peuples orthodoxes des Balkans et d'obtenir la maîtrise des Détroits, Bosphore et Dardanelles, qui lui donneraient accès à la Méditerranée orientale. Ces deux ambitions inquiètent particulièrement l'Autriche, qui considère la région des Balkans comme son domaine réservé, et l'Angleterre, soucieuse de conserver son hégémonie en Méditerranée. À l'issue du congrès, la Russie obtient la Finlande (prise à la Suède en 1809), le duché de Varsovie, et la Bessarabie, prise à l'Empire ottoman.

Parmi les puissances de moindre importance, la Prusse, représentée par le roi Frédéric-Guillaume III et par le chancelier Charles Auguste de Hardenberg, obtient le tiers du royaume de Saxe, la Posnanie polonaise, une partie de la Poméranie (prise à la Suède), l'essentiel de la Westphalie ainsi qu'une vaste province rhénane lui permettant d'être désormais frontalière de la France en plus de l'Autriche et de la Russie. Le royaume de Prusse s'affirme ainsi comme une puissance montante en Europe, à même d'exercer une influence sur les États allemands. La Suède, sur laquelle règne un ancien maréchal d'empire, le prince Jean Bernadotte, proclamé roi sous le nom de Charles XIV en 1818, obtient la Norvège en contrepartie de la cession de la Finlande. En compensation de la Norvège, le Danemark reçoit les duchés de Holstein et de Lauenburg. La Confédération helvétique reçoit Genève, Neuchâtel et le Valais, qui forment trois nouveaux cantons, et se déclare perpétuellement neutre. La France, quant à elle, se retrouve entourée d'un glacis de petits États tampons, visant à éloigner la « menace française », que le vol de l'Aigle fait un temps renaître : il s'agit des Pays-Bas, du Luxembourg, de la Rhénanie prussienne, du Palatinat bavarois, du Bade, de la Suisse et, après le second traité de Paris, de la Savoie, perdue ainsi que Nice au bénéfice du royaume de Sardaigne.

Le congrès de Vienne a également adopté deux déclarations, l'une proclamant la liberté de circulation sur les fleuves, et l'autre relative à l'abolition de la traite des noirs, effective en Angleterre depuis 1807. L'Acte final constitue en définitive le premier exemple d'une volonté commune des grandes puissances européennes de préserver la paix. Le Congrès de Vienne construit un équilibre européen durable, qui ne tient cependant pas compte des aspirations nationales : la Pologne reste morcelée entre l'Autriche et la Russie, et la Belgique catholique est réunie à la Hollande protestante. L'Italie, quant à elle, n'est, selon l'expression ultérieure de Metternich, qu'une « expression

géographique ». Les aspirations des nationalités, éveillées par la Révolution française ou l'occupation napoléonienne, ne sont donc pas prises en compte, et bien rares sont les États européens autonomes régis alors par une constitution (Le Royaume-Uni, la France, les Pays-Bas et la Confédération helvétique, qui adopte en août 1815 le Pacte fédéral). L'équilibre issu du Congrès, fragilisé par les aspirations nationales et le bref épisode des « Cent-Jours », est appelé à être consolidé par le traité de la Sainte-Alliance, conclu en septembre 1815 entre les monarques de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse. Cette consolidation, toutefois, ne permet pas à l'ordre de Vienne de résister aux vagues révolutionnaires de 1830 et 1848.

#### Pour en savoir plus

Guillaume de Bertier de Sauvigny, « Le congrès de Vienne », dans Tulard, dir., *Dictionnaire Napoléon*, Paris, Fayard, 1988.

Emmanuel de Waresquiel, *Talleyrand, le prince immobile*, Paris, Fayard, 2003.

Charles-Otton Zieseniss, *Le Congrès de Vienne et l'Europe des princes*, Paris, Belfond, 1985.

## 2. La Confédération germanique

### Repères chronologiques

12 juillet 1806	Création de la Confédération du Rhin
6 août 1806	Dissolution du Saint-Empire romain germanique
8 juin 1815	Constitution de la Confédération germanique
29 novembre 1850	Reculade d'Olmütz
1 <sup>er</sup> juillet 1867	Création de la Confédération d'Allemagne du Nord
18 janvier 1871	Proclamation de l'Empire allemand

L'espace germanique a été profondément bouleversé par la Révolution française et l'Empire napoléonien. En constituant, en 1806, la Confédération du Rhin, Napoléon I<sup>er</sup> a mis un terme à l'existence du Saint-Empire romain germanique (*Sacrum Romanorum Imperium Nationis Germanicae*), apparu avec le couronnement d'Otton le 2 février 962. Cet ensemble, placé depuis 1438 sous l'autorité de la famille des Habsbourg, réunissait plus de 300 entités politiques (États, territoires ou villes), dont 269 représentés à la diète (*Reichstag*) de Ratisbonne. L'empereur, généralement l'aîné des Habsbourg, était élu par un collège comprenant les trois archevêques rhénans de Mayence, Cologne et Trêves, le roi de Bohême, l'électeur de Bavière, l'électeur de Brandebourg (devenu roi de Prusse en 1701), l'électeur palatin, et les ducs de Bavière et de Hanovre.

La Confédération du Rhin (*Rheinbund*) sanctionne donc les modifications territoriales intervenues depuis la Révolution française, notamment la création de départements, la suppression de la plupart des principautés ecclésiastiques et la réduction du nombre de villes d'Empire. Elle compte seize membres, fidèles à l'empereur, dont la Bavière et le Wurtemberg, érigés en royaume, Bade, Hesse-Darmstadt et Berg, érigés en grands-duchés. La Prusse demeure en dehors de cette entité et sa défaite, à Iéna, le 14 octobre 1806, permet d'élargir la Confédération à de nouveaux États, notamment la Westphalie et la Saxe. La majorité des États de la Confédération se trouvent placés sous le contrôle de la France, directement, comme la Westphalie, confiée à Jérôme Bonaparte, ou indirectement, par le biais d'alliances. En 1813, la Prusse, alliée à la Russie et l'Autriche, prend la tête d'une guerre de libération (*Befreiungskrieg*) contre l'occupant français. La bataille de Leipzig, du 16 au 19 octobre 1813, prend ainsi l'allure d'une « bataille des nations », et conduit à la défaite des armées napoléoniennes et à la libération de la majorité du territoire allemand.

Lorsque s'ouvre le Congrès de Vienne, l'espace germanique est donc à reconstruire sur la base de la restauration des dynasties légitimes. L'idée de reconstituer à l'identique le Saint-Empire est rapidement abandonnée au profit du projet autrichien visant à constituer une nouvelle confédération qui tienne compte des modifications apportées

par la Confédération du Rhin. Le chancelier autrichien, Metternich, entend bien réaffirmer la domination des Habsbourg sur le monde germanique, et ce aussi bien contre l'émergence de l'idée nationale dans les États allemands que contre les prétentions des Hohenzollern. L'Acte du 8 juin 1815 fonde donc une confédération de 38 États, dont l'objet est « le maintien de la sécurité intérieure et extérieure et de l'indépendance et l'intégrité des États ». Il s'agit d'une ligue d'États (royaumes, grands-duchés, duchés, principautés, villes libres), dont les frontières correspondent à celles de l'Ancien Empire romain germanique, sans pour autant coïncider avec celles des États qui la composent, puisque la Prusse orientale et une bonne partie de l'Autriche (Posnanie, Hongrie, Vénétie, Lombardie) restent en dehors. Au nom du principe dynastique, plusieurs souverains étrangers se trouvent membres de la Confédération : le roi d'Angleterre, pour le royaume Hanovre (jusqu'en 1837, puisque la loi salique prive alors Victoria de cette couronne), le roi de Danemark, pour les trois duchés (Schleswig, Holstein, Lauenburg), et le roi des Pays-Bas pour le Grand-Duché du Luxembourg.

La Confédération germanique constitue une alliance assez peu solide. Les États qui la composent demeurent en effet souverains, hormis en ce qui concerne les Affaires étrangères. Les décisions de la diète de Francfort (*Bundestag*), doivent, pour être appliquées dans un État, y être promulguées sous forme de loi. L'unanimité est même nécessaire pour modifier la Constitution. Il existe bien une armée confédérale, mais elle se réduit à dix corps d'armée juxtaposés (trois à la charge de la Prusse, trois à la charge de l'Autriche, quatre à la charge de la Bavière, du Wurtemberg, de la Saxe et du Hanovre), sans commandement commun. Il n'y a pas davantage de politique commune, puisque la diète ne se réunit que 16 fois jusqu'en 1850 et se réduit pour l'essentiel à un congrès d'ambassadeurs. Le pouvoir réside en réalité dans le Conseil restreint, qui est supposé assister la diète et se réunit effectivement toutes les semaines à partir de 1819. Il est largement dominé par l'Autriche, qui préside également la diète. L'empereur d'Autriche est président héréditaire de la Confédération.

La Prusse s'affirme au sein de la Confédération comme une puissance montante. Certes, elle n'a pas obtenu l'annexion de la Saxe, érigée en royaume, mais elle annexe la Westphalie et les anciens électors de Trèves et Cologne. Le Second traité de Paris (20 novembre 1815) lui permet d'annexer la Sarre. Elle se trouve ainsi scindée en deux ensembles, l'ensemble rhénan, majoritairement catholique, étant frontalier de la France. En Allemagne du Sud, les royaumes de Bavière et de Wurtemberg et le Grand-duché de Bade se trouvent placés sous l'influence de l'Autriche. Le centre de l'Allemagne demeure quant à lui divisé, sinon morcelé, et soumis à la convoitise des deux grandes puissances.

La Confédération germanique déçoit les espérances des patriotes allemands. Elle consacre en effet un retour à l'ordre ancien et, dans la plupart des États, la réaction s'abat sur les libéraux. La Confédération tend ainsi à s'apparenter à une « société d'assurance mutuelle contre les troubles intérieurs » (Pierre Ayçoberry). Elle est un élément clef du « système » mis en place par Metternich pour enrayer le développement de l'idée nationale. À ce titre, elle est profondément remise en cause par l'essor de la Prusse, qui est le moteur de l'union douanière allemande (*Zollverein*) et qui porte, dans les années 1840, les espoirs unitaires allemands. La révolution de 1848 consacre donc l'affaiblissement de la Confédération germanique : si Frédéric-Guillaume IV refuse la couronne de *Kaiser der Deutschen* (Empereur des Allemands) qui lui est proposée par le Parlement de Francfort (27 avril 1849), anéantissant les espoirs unitaires des parlementaires libéraux, il n'accepte pas pour autant la soumission de la Prusse à l'Autriche,

et rassemble les petits États (Saxe, Hanovre) dans une union restreinte. L'opposition de l'Autriche, qui le menace d'une intervention militaire, conduit à la « reculade d'Olmütz » (*Olmütz Punktation*, 29 novembre 1850) : l'Autriche impose à la Prusse le rétablissement de la Confédération germanique, gage de la suprématie autrichienne dans l'espace germanique. À compter de cette date, la Confédération germanique n'a plus de réalité concrète : la diète ne se réunit plus et l'humiliation subie par la Prusse à Olmütz pèse lourdement dans les relations de ce pays avec l'Autriche. Après la victoire militaire de la Prusse à Sadowa (3 juillet 1866), Bismarck obtient le renoncement de l'Autriche à la Confédération germanique et, au-delà, à toute influence en Allemagne.

Pour succéder à la Confédération germanique, le chancelier allemand crée la Confédération d'Allemagne du Nord, qui réunit 23 États sous la présidence héréditaire du roi de Prusse. À l'hégémonie autrichienne, symbolisée par la Confédération germanique, succède ainsi la suprématie prussienne, moteur de l'unité allemande consacrée le 18 janvier 1871 dans la galerie des glaces du château de Versailles par la proclamation de l'Empire.

#### **Pour en savoir plus**

Pierre Ayçoberry, *L'Unité allemande*, Paris, PUF, 1968.

François Roth, *L'Allemagne de 1815 à 1918*, Paris, Armand Colin, 2002.

Helmut Rumpler, *Deutscher Bund und deutsche Frage*, Munich, R. Oldenbourg Verlag, 1990.

### 3. Klemens von Metternich

#### Repères chronologiques

9 mars 1814	Pacte de Chaumont
9 juin 1815	Acte final du Congrès de Vienne
26 septembre 1815	Traité de la Sainte-Alliance
20 novembre 1815	Quadruple alliance
14 septembre 1829	Traité d'Andrinople
13 mars 1848	Chute de Metternich
11 juin 1859	Mort de Metternich à Vienne

Klemens Wenzel Nepomuk Lothar, comte puis prince de Metternich, est né en 1773 à Coblenche, au sein d'une vieille famille rhénane. Il est, de 1809 à 1848, le chef de la diplomatie, puis, à partir de 1821 et jusqu'à sa chute en 1848, le chancelier de cour et d'État du royaume d'Autriche. Après la mort de François I<sup>er</sup> d'Autriche, il est même le véritable souverain, dirigeant à partir de 1835 le conseil de régence d'un Ferdinand I<sup>er</sup> aussi débonnaire qu'incapable. Edmond Rostand, dans *L'Aiglon* (1900), donne de Metternich l'image d'un geôlier, tant son nom demeure associé à la répression des mouvements nationaux dans l'Europe née du Congrès de Vienne. Héritier de l'aristocratie cosmopolite des Lumières, polyglotte et instruit, formé aux universités de Strasbourg et Mayence, il met très jeune son talent de diplomate au service de la réaction. Totalement étranger à l'idée de nation, telle qu'elle s'est affirmée à partir de la Révolution française, il se montre en effet, dès son plus jeune âge, un adversaire acharné de Napoléon I<sup>er</sup> et des principes révolutionnaires. À trente-trois ans, Metternich est nommé ambassadeur d'Autriche à Paris et y démontre un grand sens politique, qui lui vaut d'être nommé chancelier à la place de Johann Philipp von Stadion à la suite de la défaite de Wagram.

L'œuvre de Metternich est essentiellement tournée vers la politique extérieure. Après le Congrès de Vienne, qui l'a vu contribuer activement à l'instauration d'un nouvel équilibre territorial en Europe, il met tout en œuvre pour sauvegarder l'Europe née des traités de 1815 face à l'action dissolvante du principe des nationalités. Ce que l'on appelle communément le « système Metternich » consiste en la mise en œuvre, à l'échelle de l'Europe, des conceptions géopolitiques du chancelier autrichien. Ce système vise à maintenir l'équilibre de l'Europe issue du Congrès de Vienne (« Le premier élément moral en moi, c'est l'immobilité », écrit-il dans ses *Mémoires*, parues en 1880), en jetant les bases de la *Mittleuropa* (« Europe du milieu ») par la création de la Confédération germanique — un ensemble d'États indépendants unis par un lien fédératif — et la réorganisation de la péninsule italienne, dont les États sont placés sous l'influence directe ou indirecte de l'Autriche. L'Italie, selon une expression célèbre de Metternich en 1847, est alors réduite à une « expression géographique » : elle n'existe

pas comme entité politique. La pérennité du nouvel ordre européen ainsi institué est garantie par un système d'alliances et par des congrès réunissant les grandes puissances en vue de coordonner la répression des révolutions libérales. La révolution, comme il l'écrit en 1832 au comte Anton Apponyi, lui apparaît en effet comme « la seule affaire sérieuse » en Europe. Une telle alliance avait été envisagée dans le pacte de Chaumont (9 mars 1814), avant même la chute de Napoléon I<sup>er</sup>, mais ne devient réalité qu'avec le traité de la « Sainte-Alliance », signé à Paris le 26 septembre 1815 par les souverains d'Autriche, de Prusse et de Russie. Dans cette déclaration de principe, au style quelque peu mystique, dont l'initiative revient au tsar Alexandre I<sup>er</sup>, les souverains s'engagent à s'inspirer des préceptes du christianisme et à se prêter mutuellement assistance dans un esprit de fraternité. Si Goethe et Saint-Simon accueillent favorablement ce texte, sensibles à l'esprit pacifiste qui s'en dégage, le pape et le président des États-Unis refusent de s'y associer. L'article 6 de la Quadruple alliance, signée à Paris le 20 novembre 1815, à l'initiative de l'Angleterre, dans le but de garantir les vainqueurs de 1815 contre toute nouvelle menace française, prolonge l'entreprise en prévoyant des réunions périodiques. La première a lieu à Aix-la-Chapelle en octobre-novembre 1818 et voit la France réintégrer le concert des nations au sein de ce que Guillaume Bertier de Sauvigny appelle « une société d'assurances mutuelles pour monarques absolus ». Aux yeux de Metternich, l'Autriche est, au sein de ce directoire (que l'on appelle l'« Alliance » ou la Pentarchie), « la clef de voûte de l'édifice européen », appelée de ce fait à mener la répression des mouvements libéraux. En réponse aux troubles révolutionnaires qui avaient éclaté en Allemagne puis en Italie, il fait ainsi proclamer, en accord avec la Russie et la Prusse, lors du congrès de Troppau (octobre-décembre 1820), un droit d'intervention en faveur de tous les gouvernements légitimes. L'Alliance voulue par Metternich procède donc bien d'un état d'esprit de surveillance réactionnaire, qui trouve à s'exprimer à plusieurs reprises au cours des années 1820, lorsque l'Autriche écrase les mouvements libéraux à Naples et dans le Piémont en 1821, ou lorsque la France de Villèle intervient militairement en Espagne en 1823 pour rétablir Ferdinand VIII dans ses droits.

La révolution grecque marque toutefois un tournant dans cette politique. Le refus de Metternich d'intervenir ne dissuade ni la France ni l'Angleterre de se porter au secours des insurgés hellènes. Le traité d'Andrinople, signé le 14 septembre 1829, voit la Grèce obtenir son indépendance, négociée avec la Russie. C'en est fini du directoire des grandes puissances, et l'indépendance que la Grèce voit confirmer le 30 novembre 1829 à Londres achève d'irriter Metternich. Toutefois, si les révolutions de 1830 voient une remise en cause plus profonde encore du système Metternich, leur répression donne un second souffle à l'Alliance : en septembre 1833, les empereurs d'Autriche et de Russie se réunissent à Münchengrätz, au nord de Prague, et proclament leur droit de secourir tout souverain légitime qui ferait appel à eux. Comme l'écrit Bertier de Sauvigny, la Sainte-Alliance relève « sa tête de méduse ». La Grande-Bretagne et la France menant désormais une politique extérieure libérale, Metternich se trouve de plus en plus isolé. Ses relations avec le tsar Nicolas I<sup>er</sup> se sont détériorées depuis le traité d'Andrinople en raison de leurs divergences à propos de la question ottomane. Il se brouille également avec Frédéric-Guillaume IV, couronné roi de Prusse en 1840.

Sa fragilité est plus grande encore à l'intérieur de l'Empire autrichien. En politique intérieure, où son pouvoir est bien moindre qu'en politique extérieure, il entend maintenir consciencieusement le système existant, en s'appuyant sur les forces sociales traditionnelles de l'Empire, en particulier l'aristocratie terrienne, les corporations urbaines et l'Église. Il n'est toutefois pas toujours bien perçu par l'aristocratie dirigeante et la